Archives parlementaires

Extraits de délibérations de la société populaire du canton de Mello, district de Senlis, qui envoie les procès-verbaux de l'inauguration du temple de la Raison, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794) au soir

Citer ce document / Cite this document :

Extraits de délibérations de la société populaire du canton de Mello, district de Senlis, qui envoie les procès-verbaux de l'inauguration du temple de la Raison, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794) au soir. In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 144-147;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30337_t1_0144_0000_7

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Séance extraordinaire du 16 Ventôse (soir)

La séance a été ouverte à sept heures.

1

La société populaire du canton de Mello, district de Senlis, invite la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce que les despotes et leurs complices soient vaincus. Elle annonce qu'il n'y a pas, dans ce canton, une seule commune qui ait conservé le charlatanisme religieux. Elle envoye le procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison dans la commune de Mello, avec l'état des dons que les citoyens de ce canton ont faits à la patrie, et déposés à l'administration du district.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Mello, s. d. A la Conv.*] (2)

« Représentants,

Depuis que la République est assise au haut de la Montagne, les traits des méchants n'ont pu l'atteindre : de ce sommet auguste, elle lance les coups de la justice sur les tyrans, les conspirateurs et les traîtres ; elle jette des fleurs et répand des bienfaits sur les bons citoyens. C'est vous qui l'y avez placée ; restez à ses côtés, jusqu'à ce que les despotes et leurs complices vaincus, soient anéantis, ou viennent à ses pieds déposer les fers dont ils ont chargés leurs esclaves malheureux et imbéciles. Point de trêve avec les tyrans : ils ressemblent à ce serpent de la fable, qui donne la mort à celui dont la pitié le réchauffe.

Citoyens représentans, dans quelque coin de la République que se propagent les principes de la raison et l'énergie républicaine, ils vous intéressent, c'est votre ouvrage ; ils intéressent toute la République, ils portent le plaisir au cœur des vrais sans culottes, l'exemple aux yeux des hommes froids, et le désespoir dans l'âme des méchants.

Le canton de Mello s'élève à la grandeur républicaine, il ne se souvient plus de l'esclavage, que par l'horreur qui lui en reste, et qui sera toujours le signal de sa vengeance contre les tyrans. Il n'y a point dans ce canton une seule commune qui ait conservé le charlatanisme religieux et toutes soupirent après le jour où vous rendrez l'établissement uniforme des fêtes nationales.

La Société populaire, de concert avec la municipalité de Mello, viennent décadi 30 pluviôse, de dédier un temple à la Raison. Pour donner à cette fête la pureté que mérite son objet, la Société populaire a voulu s'épurer avant tout, et elle l'a fait. Un très grand nombre des citoyens du canton se sont empressés d'assister à cette fête. Le respect dans le temple, la volupté peinte sur toutes les figures assurent dans Mello un triomphe parfait à la raison. La Société populaire a terminé la fête par la plantation d'un arbre vivace de la Liberté (elle vous envoie le procès-verbal de cette fête).

Ce n'est point assez d'abattre les préjugés, il faut aussi abattre les despotes : la Société a recueilli les dons patriotiques que les citoyens du canton se sont empressés de faire pour couvrir nos braves sans culottes sur les frontières. Ces dons sont énoncés dans la feuille ci-jointe et sont d'une valeur de 3000 l. à peu près.

Déjà dans le canton de Mello s'organisent plusieurs ateliers de salpêtre. Législateurs, restez à votre poste, toute la République vous est unie ; Nous vaincrons les préjugés par la raison et les tyrans par le salpêtre.

P.c.c. : Bastien DÉSORMERY (*présid.*), N. CHABANNES (*secrét.*), THIBAUT (*secrét.*).

[*Extrait des délibérations de la Sté popul., 30 pluv. II*]

La séance a été ouverte à 10 heures du matin ; le président a annoncé aux secrétaires qu'ils allaient se rendre sur la place de la Liberté, pour aller delà au temple de la Raison.

Des citoyennes républicaines ont présenté à la Société un oriflamme tricolore pour, ont-elles dit, servir de signe de ralliement à tous les citoyens et citoyennes du canton de Mello ; c'est un présent que les vertus domestiques font au courage républicain. Le président leur a exprimé la satisfaction de la Société qui les a invités à la séance.

La Société s'est rendue en masse sur la place de la Liberté, pour se joindre au cortège qui l'attendait pour se rendre au temple de la Raison.

Le maire de la commune de Mello a annoncé le moment du départ du cortège par ces paroles : « Hommes libres, la raison vous appelle à son temple. »

Les tambours ont battu la marche qui était ouverte par un détachement du bataillon de la garde nationale du canton de Mello avec son étendard. Il était suivi par les vieillards des deux sexes marchant sur deux lignes, les hommes à droite, les femmes à gauche ; l'un d'eux portait l'inscription suivante surmontée du

(1) *P.V.*, XXXIII, 64. *C. Eg.*, n° 577; *Ann. patr.*, p. 1921; *M.U.*, XXXVII, 280; *J. Sablier*, n° 1182 ; *Mess. soir*, n° 567.

(2) C 293, pl. 967, p. 24 à 27.

Persée creative commons BY: $ =

bonnet de la Liberté :

« Le peuple français honore la vieillesse ».

Les mères de famille suivaient en groupe : les deux mères de la plus nombreuse famille portaient chacune une inscription surmontée du bonnet de la Liberté.

1re inscription :

« Des femmes la fécondité
« garantit de l'Etat la force et la santé.

2e inscription :

« Deux cœurs unis sont l'image
« de la sainte égalité
« la paix d'un heureux ménage
« appelle la Liberté
« plaisir et peine communes
« sont le sceau de l'unité
« et fixent des deux fortunes
« l'indivisibilité.

La municipalité de Mello ayant à sa tête le maire et quelques officiers municipaux du canton, qui s'étaient présentés pour prendre part à la fête, marchaient ensuite en groupe et étaient suivis de la Société populaire qui marchait sur deux lignes parallèles. Dans le centre des deux lignes marchaient en groupe les jeunes garçons; ils étaient suivis des filles de tout âge.

Le maire de la commune de Mello portait le flambeau de la Raison avec l'inscription suivante surmontée, ainsi que toutes les autres inscriptions, du bonnet de la Liberté : « Hommes libres, la raison vous appelle à son temple ». Le 1er officier municipal portait un niveau avec cette inscription : « Nous naissons tous libres, égaux et frères ». Le 2e officier municipal portait une pique avec cette inscription : « Liberté ». L'agent national portait le faisceau et la hache républicaine avec cette inscription : « Unité et indivisibilité de la République ». Le président de la Société populaire portait cette inscription:

Société populaire,
« par son active surveillance,
elle maintient la Liberté ;
elle dissipe l'ignorance
en répandant la vérité ».

Le premier secrétaire portait l'oriflamme de la Société. Le chef de file des jeunes garçons portait cette inscription : « L'espoir de la patrie et la terreur des rois ». Le chef de file des jeunes filles portait cette inscription : « Il n'est jamais de beauté sans pudeur ».

Le cortège était terminé par la masse du peuple de la commune de Mello et des communes environnantes ; le plus âgé portait cette inscription : « Le peuple souverain a la Raison pour guide ».

A mesure que chaque portion du cortège arrivait au temple, elle prenait la place, qui lui avait été destinée par l'ordonnateur. Les citoyennes se sont toutes placées à gauche de l'autel de la Raison, et les citoyens tous à droite. Les vieillards étaient placés les plus près de l'autel, et la municipalité en face de la Tribune dans des sièges distingués.

En arrivant, le maire de la commune de Mello a déposé le flambeau de la Raison sur un candélabre destiné à le recevoir et placé sur l'autel de la Raison. Les officiers municipaux ont également déposé sur l'autel, l'un le niveau et l'autre la pique, dans la place à ce destinée.

L'agent national a déposé le faisceau républicain surmonté de la hache sur le marche-pieds de l'autel, dans la place destinée à le recevoir. Le porte-drapeau de la garde nationale s'est placé avec son drapeau à l'un des côtés de l'autel et le porte oriflamme de la Société de l'autre côté.

L'autel était encore décoré de deux cassolettes remplies de charbon embrasé et à côté étaient deux vases remplies d'encens. Derrière l'autel était élevée une estrade ou était placée la musique ; dans le fond du temple était une statue de la Liberté montée sur un piédestal très élevé. Aux deux côtés de la statue de la Liberté, sur les pilastres peints en marbre, étaient les deux tables de l'acte constitutionnel et des droits de l'homme. Au-dessus de la statue de Liberté près de la voute du Temple, était cette inscription en gros caractères : « Adore Dieu, sois juste et chéris ta patrie ». Sur la tribune des orateurs était celle-ci :

« Ici la vérité triomphante et vengée.
Des ombres du mensonge est enfin dégagée ».

Les inscriptions portées par le cortège ont été placées sur les différents piliers du temple, avec d'autres inscriptions morales.

Lorsque tout le cortège a été placé, ce qui s'est fait avec le silence majestueux qui caractérise un peuple libre, la fête a été ouverte par une grande symphonie. Un citoyen est ensuite monté à la tribune, et a adressé à l'Etre suprême l'invocation suivante :

« Toi dont je bénis et conçois l'existence,
toi que mon cœur adore et que ma main encense,
grand dieu, si désormais la terre est ton autel,
si le mur de ton temple est l'enceinte du Ciel,
si la France te sert et n'a que toi pour maître,
C'est qu'entre l'homme et toi tout vient de [disparaître;
C'est qu'il s'est élevé jusqu'à son auteur.
La dignité de l'homme ajoute à ta grandeur !
Protège, tu le dois, notre liberté sainte
Sur nos fronts élevés tu traças ton empreinte.
Ainsi l'homme est sorti de tes puissantes mains !
Ne permets pas, grand Dieu, qu'il change ses [destins :
Veille au milieu de nous, conserve à la patrie
ce roi vainqueur des flots et des ventss en furie;
que l'éclair sillonnant, que la foudre en éclat,
partent de la Montagne et ne l'ébranlent pas :
donne à l'égalité que tu créas, toi-même ;
ces charmes, ces douceurs qui sont le bien [suprême:
contre nos ennemis nous ne t'invoquons pas,
dans nos vaillantes mains est le sort des combats.
N'as-tu pas aux Français commandé le courage ?
Vaincre, c'est t'obéir, leur gloire est ton ouvrage.

La musique vocale et instrumentale a répété la même invention ; elle a ensuite exécuté l'hymne suivante :

Descends, ô Liberté, fille de la nature,
Le peuple a reconquis son pouvoir immortel ;
Sur les débris pompeux de l'antique imposture
Ses mains relèvent ton autel.

Venez vainqueurs des rois, l'Europe vous [contemple,
Venez sur les faux dieux, étendez vos succès.
Toi, sainte Liberté, viens habiter ce temple
Sois la déesse des français.

Ton aspect rejouit le mont le plus sauvage;
au milieu des rochers enfante la moisson
embelli par tes mains, le plus affreux rivage
rit environné de glaçons.

Tu doubles les plaisirs, la vertu, le génie,
l'homme est toujours vainqueur sous tes saints [étendards
avant de te connaître, il ignore la vie
Il est créé par tes regards.

Au peuple souverain tous les rois font la [guerre;
qu'à tes pieds, o déesse, ils tombent désormais;
bientôt sur le cercueil des tyrans de la terre
les peuples vont jurer la paix.

Guerriers libérateurs, race puissante et brave,
Armée d'un glaive humain porte partout [l'effroi.
Terrassé par vos coups, que le dernier esclave
suive au tombeau le dernier roi.

A cette hymne a succédé une marche exécutée par les instruments et ensuite par les voix, ainsi qu'il suit :

Appelons la candeur, l'antique probité,
les mœurs du premier âge et sa frugalité,
la sainte autorité de l'auguste vieillesse,
la modeste pudeur de l'aimable jeunesse ;
et l'amour des époux, des pères, des enfants
et la tendre pitié, l'espoir des indigents ;
et l'amitié si rare et la famille entière
des vertus dont les cieux ont embelli la terre.

Le citoyen Charles Le Roy, président de la Société populaire, est monté à la tribune et a fait un discours sur l'inauguration du temple de la raison, qui a été couvert d'applaudissements par les excellentes vérités qu'il contenait et que tous les auditeurs ont vivement senties. Il a été ensuite chanté avec accompagnement des instruments une chanson patriotique. Enfin il a été chanté l'hymne suivante avec accompagnement des instrumens.

Peuple, éveille-toi, rompts tes fers
remonte à ta grandeur première,
comme un jour, Dieu du haut des airs
rappellera les morts à la lumière
du sein de la poussière
et ranimera l'univers.
Peuple, éveille-toi, romps tes fers
la Liberté t'appelle ;
peuple fier, tu naquis pour elle,
peuple, éveilles-toi romps tes fers.
L'hiver détruit les fleurs et la verdure
Mais du flambeau du jour la seconde clarté
ranime la nature
et lui rend sa fierté
l'affreux esclavage
flétrit le courage
mais la liberté
relève sa grandeur et nourrit sa fierté;
Liberté, liberté, liberté.

La fête dans l'intérieur du temple a été terminée par une chanson patriotique chantée par le citoyen Aubert dont les talents et la voix ont fait le plus grand plaisir.

Pendant le temps qu'a duré la fête, et notamment pendant la marche *Appelons la candeur...*, différents groupes de vieillards, des mères de famille, de la municipalité, de la Société populaire, de jeunes garçons, de jeunes filles et des autres spectateurs se sont successivement détachés de leur place, pour se rendre à l'autel et jeter quelques grains d'encens dans les cassolettes remplies de charbon allumé.

La fête dans l'intérieur du temple terminée, le cortège s'est rendu sur la place de la liberté, où la Société populaire a planté un arbre vivace de la Liberté, aux cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne. Le reste de la journée a été employé en divertissements autour de l'arbre de la Liberté. Les citoyens de la commune de Mello ont le soir illuminé leurs croisées. Le plus grand ordre a régné dans toute la fête ; le silence le plus majestueux a régné sans interruption dans le temple de la raison et toute la fête a été célébrée avec la plus grande décence mêlée à l'enthousiasme de la Liberté et à la joie la plus pure.

Les citoyens musiciens pour les instruments sont Désormery, compositeur de la musique et qui a fait le premier dessus du violon, Becquet, Picard, Stadler, Cotereau, Deblois, Aubert et Remy. Et pour la voix les citoyens Aubert, Piot, Duquesnel et les citoyennes Viquesnal et Delatour.

[*Dons patriotiques pour le service des armées*]

Sur l'invitation de la Société républicaine du canton de Mello, les communes de Mello, Cires, Balagny-sur-Thérain, Foulangues, Vully-St-Georges, Dieudonné, Ercuis, Blaincourt, Maysel, Cramoisy, et St Vaast composant le canton de Mello, ont envoyé au district de Senlis le 2 pluviôse, et déposé dans son magasin : 80 chemises, 4 paires de guêtres d'étoffe, 6 paires de guêtres de taille, 31 paires de bas, une veste de drap uniforme, une capote, 10 draps, 23 paires de souliers, un sac de toile.

Par les soins de la Société un second envoi est prêt, il sera porté à Senlis le 16 de ce mois et sera composé de : 92 chemises, 42 paires de souliers, un habit uniforme, 9 culottes, 8 gilets, 2 paires de bas, 11 paires de guêtres, un sac de peau, 3 draps, un paquet de bandes, 35 livres de charpie.

La Société a fait échanger chez le receveur du district le numéraire contre des assignats, et convertir les assignats en effets propres au service des armées ; dans ce moment elle fait faire des souliers qu'elle donnera au district à mesure qu'ils seront faits.

Ces communes ont à différentes époques fourni beaucoup d'effets en dons patriotiques. Depuis longtemps, elles se sont débarrassées de leurs cloches, de l'or, de l'argenterie, du cuivre, du fer et du plomb de leurs églises, ainsi que des habits de masque de toutes couleurs dont à certains jours se revêtissaient leurs arlequins. Pas plus de prêtres que de nobles, mais en échange, Egalité, Liberté, Unité, Indivisibilité de la République, anéantissement total des tyrans du monde, la paix ensuite, et pas avant. Tels sont les vœux, tels sont les sentiments qui animent les habitants des onze communes du canton de Mello ; ils sont dûs aux lumières qu'y a répandu la Société populaire, par elle, la raison est à l'ordre du jour dans ce canton, le chef lieu vient de lui élever un temple où les fêtes décadaires sont célébrées avec autant de respect et de majesté que de simplicité.

[*Extrait des délibérations de la S^té^ popul., 7 vent. II*]

La Société a arrêté qu'expédition en forme

du procès-verbal de la séance du 30 pluviôse, relative à l'inauguration du temple de la Raison à Mello serait envoyée à la Convention nationale avec une adresse dans laquelle la Société inviterait la Convention à rester à son poste, à ne point faire de trêve avec les tyrans ; dans laquelle on lui ferait part du bon esprit qui règne dans le canton de Mello, de l'épurement de la Société populaire, de l'établissement de plusieurs ateliers de salpêtre dans ce canton et enfin du résultat des dons patriotiques recueillis dans ce canton. La Société a arrêté que le citoyen Charles Le Roy, un de ses membres, serait porteur de cette adresse, à la Convention nationale.

P.c.c. : DÉSORMERY (*présid.*), CHABANNE (*secrét.*), THIBAUT (*secrét.*).

2

Le citoyen Giraud, ci-devant architecte du département de Paris, vient se plaindre du décret du 22 pluviôse qui l'a destitué de ses fonctions (1), décret qu'il dit avoir été surpris à la sagesse de la Convention par ses ennemis personnels. Il dépose un mémoire justificatif de sa conduite, il en demande le renvoi aux comités des domaines et d'aliénation (2).

Renvoyé au comité des domaines.

[*Paris, s. d.*] (3)

« Citoyens représentans,

La justice est éternelle, aucune puissance ne peut prescrire ses droits immuables, et si je supposois le contraire, ce seroit au sein de la Convention que je viendrais les réclamer. Eh bien ! ce que je ferois pour elle, je viens ici le faire pour moi, car notre cause est commune.

Citoyens, j'use du droit que je tiens de la Nature et de la Constitution, je viens éclairer votre religion trompée, je viens réclamer contre votre décret du 22 pluviôse, qui me destitue des fonctions d'architecte du Département de Paris. Sans doute les Fondateurs de la Liberté, ceux qui ont établi la République sur des principes immuables ont pensé, qu'en décrétant un décret pénal contre moi, ils punissoient un citoyen coupable d'un délit quelconque ; mais quelle sera leur surprise quand ils verront que le crime qui m'est imposé n'est que celui de l'intrigue qui me poursuit.

Citoyens, je suis impassible ; votre justice et votre impartialité garantiront mes droits ; la lumière paroîtra et vous ne craindrez pas de rapporter un décret qui ruine et déshonore tout à la fois un père de famille, un citoyen dont toute la vie a été employée utilement à la chose publique, un homme qui, par l'immensité de ses travaux, devroit être au moins dans une honnête aisance ; mais qui, par son désintéressement naturel, se verroit dans la triste nécessité du besoin, s'il perdoit la confiance de ses concitoyens.

J'ai dit, et il est constant, qu'une intrigue particulière me poursuit depuis long-tems ; elle fut ourdie par l'ignorance et la cupidité ; tous les moyens ont été employés pour surprendre la candeur et la bonne foi de vos Comités, et ils vous ont présenté dans leur conscience, des résultats qu'ils ont cru être ceux de la vérité. Je respecte en eux le caractère auguste de Représentants du Peuple et la loyauté qui les a déterminés ; mais c'est en raison même du sentiment qu'ils inspirent, que je dois les venger de l'insulte grossière dont ils ont été l'objet, en dévoilant à vos yeux et à ceux de la République les menées perfides et criminelles par lesquelles on a substitué le mensonge à la vérité.

La Convention ne sera pas moins étonnée, quand elle ne trouvera en moi qu'un citoyen digne d'elle, et qu'elle se verra forcée de faire retomber les effets de sa justice sur *un Magistrat du Peuple.*

Citoyens, je ne dois point abuser de vos moments ; ils appartiennent à la Nation toute entière ; mais je dois cependant pourvoir à ma défense par tous les moyens possibles ; ainsi, pour satisfaire à tout, je dépose sur le bureau mon Mémoire et mes pièces justificatives.

Mon cœur gémit d'être forcé de mêler une récrimination à cette même défense ; mais vous sentirez, qu'étant frappé d'un décret aux yeux de l'Europe entière, je devois découvrir la trame odieuse par laquelle on cherchoit à me perdre, en trompant les Comités, et par suite, la Convention, qui a jugé sur leur rapport. Je demande le renvoi de toutes ces pièces aux Comités qui ont fait le premier rapport ; et dans le calme de ma conscience, j'attends de la Convention le juste châtiment qu'elle prononcera contre les coupables.

GIRAUD.

3

On procède à l'appel nominal pour la nomination d'un président. Sur 175 votans, Rühl réunit 140 voix; il est proclamé président.

On procède à un second appel nominal pour la nomination des secrétaires. Les citoyens Tallien, Bézard et Monnel ayant réuni le plus de voix, ont été proclamés secrétaires (1).

La séance a été levée à huit heures et demie (2)

Signé, SAINT-JUST (*présid.*), Charles COCHON, T. BERLIER, MATHIEU, Elie LACOSTE, OUDOT, BELLEGARDE, (*secrétaires*).

(1) *P.V.*, XXXIII, 64.
(2) *M.U.*, XXXVII, 280; *J. Sablier*, n° 1182; *Mess. soir*, n° 567; *C. Eg.*, n° 577; *Ann. patr.*, p. 1921.
(3) C 295, pl. 989, p. 16. Mémoire impr. joint. Les p. 1 à 15 du même dossier sont formées des pièces justificatives manuscrites ; elles sont reproduites dans le Mémoire impr. La p. 17 est intitulée : *Observations sommaires sur toutes les prisons du départ[t] de Paris.*

(1) *P.V.*, XXXIII, 64-65.*C. Eg.*, n° 577; *Mon.*, XIX, 642; *J. Lois*, n° 526; *Rép.*, n° 78; *Débats*, n° 534, p. 221; *Mess. soir*, n° 567; *Ann. patr.*, p. 1921; *J. Sablier*, n° 1182; *J. Fr.*, n° 530; *J. Matin*, n° 572; *M.U.*, XXXVII, 280.
(2) *P.V.*, XXXIII, 65.